

Charte des règles de vie à l'école

À chaque moment de la vie scolaire :

- En classe
- Dans les espaces communs (couloirs/escaliers/cours de récréation/salle de gymnase etc.)
- Cantine

Des règles doivent être suivies par chaque élève afin que chacun puisse apprendre dans un bon climat de travail, pour favoriser l'épanouissement de tous.

Rappel :

Au début de l'année scolaire, chaque élève reçoit un total de 40 points qui sont :

- 20 points attribués à la vie : en classe/dans les espaces communs (la cour de récréation, les escaliers, la salle de gymnase, les salles de club etc.)
- 20 points sont attribués pour le comportement à la cantine (si l'élève fréquente la cantine).

Arrivé (e) à l'école, seuls les 20 points de classe sont utilisés. Les 20 points de la cantine ne s'activent que si l'élève est inscrit (e) à la cantine.

I. La discipline en classe (10 points)

A. Règles à suivre :

L'élève doit :

- Être sérieux, attentif respecter l'enseignant (e) et ses camarades.
- Avoir son matériel de travail complet (manuel, cahier, stylos, etc.)
- Faire son travail demandé (en classe et à la maison).

Il (elle) ne doit pas perturber la séance de cours.

B. Les sanctions possibles

- Avertissement oral
- Retrait de 1 à 5 points selon la gravité de l'acte
- Privation de pause réactive ou méridienne
- Retenue : mercredi après-midi, vendredi après-midi ou samedi matin
- Convocation des parents.

II. La discipline dans les espaces communs (10 points) : dans les rangs, les couloirs, la cour, les escaliers, les salles d'activités

A. Règles à suivre

- Marcher calmement dans les couloirs et les escaliers
- Ecouter les consignes des assistantes et des enseignant(e) s
- Ne pas dégrader le matériel de l'école
- Jouer dans le calme, sans violence
- Garder les lieux propres (Ne rien jeter par terre : des poubelles sont à disposition).

B. Les sanctions possibles

- Avertissement oral
- Retrait de 1 à 5 points selon la faute
- Interdiction temporaire d'accès à certains lieux (ex. : salle de gymnase ou de club)
- Retenue (mercredi, vendredi ou samedi matin)
- Convocation des parents.

***Si plus que 5 points sont retirés dans la semaine pour mauvais comportement en classe ou dans les espaces communs :** 1 avertissement sera adressé à l'élève et les parents ont seront informés.

***Si l'élève a 3 avertissements ou plus par trimestre :** il passera en conseil de discipline où une sanction sera décidée en fonction de la gravité des faits (Renvoi de 1 jour à une semaine).

***En cas de récidive :** en fin d'année scolaire, une décision sera prise quant à sa réinscription dans l'établissement.

Attention :

- Si aucun point n'est retiré pendant un mois, l'élève recevra 2 points bonus au minimum : ce nombre peut augmenter selon la qualité du comportement de l'élève à la fois en classe et dans les espaces communs.
- Avec plus de 5 points bonus, il pourra gagner un cadeau.

III- La discipline dans la cantine (20 points)

La cantine est un lieu où l'on partage le repas dans le calme et le respect. Pour bien vivre ensemble, chaque élève doit suivre quelques règles simples. Cette charte nous aide à mieux comprendre ce que nous devons faire ou éviter à la cantine.

A. Ce que je m'engage à faire avant et après le repas

1/ **Avant le repas** : Je me lave bien les mains, en utilisant juste ce qu'il faut d'eau, de savon liquide et d'essuie-tout. Je marche calmement vers la cantine, je respecte les autres et j'écoute les consignes des adultes. Je fais la queue en silence et j'attends mon tour.

2/ **Après le repas** : Je débarrasse correctement mon plateau, je laisse ma place propre, et je me lave à nouveau les mains avec soin, sans gaspiller l'eau ni l'essuie-tout. Je jette ce qu'il faut à la poubelle et je demande la permission avant de quitter la cantine ou d'aller aux toilettes.

B. Ce que je m'engage à NE PAS faire avant et après le repas

1/Avant le repas, je ne cours pas, je ne pousse pas mes camarades et je ne parle pas fort. Je ne gaspille pas l'eau, le savon ou l'essuie-tout quand je me lave les mains.

2/Après le repas, je ne crie pas, je ne joue pas avec la nourriture ni avec les couverts. Je ne quitte pas la cantine sans prévenir un adulte, et je ne laisse pas ma place sale. Je fais attention à bien utiliser l'eau, le savon et l'essuie-tout, sans exagération ni gaspillage.

C. Ce que je m'engage à NE PAS faire pendant le repas

1/J e ne parle pas trop fort, je reste poli avec les adultes et les camarades.

Je ne me lève pas sans permission et je ne change pas de place.

Je ne joue pas avec la nourriture, les couverts ou les serviettes.

Je n'utilise pas trop d'essuie-tout : je prends seulement ce qu'il me faut et je le jette dans la bonne poubelle.

D. Le permis à points (Cantine)

Chaque élève commence l'année scolaire avec 20 points.

À chaque manque de respect envers un adulte ou un camarade, et à chaque acte de désobéissance ou jeu avec la nourriture, **2 points sont retirés.**

Si 4 points ou plus sont retirés en une semaine, l'élève sera privé de pause méridienne toute la semaine suivante.

À la fin de cette semaine, 2 points seulement seront récupérés.

À la fin du trimestre, si l'élève a perdu plus que 6 points : il/elle sera privé (e) de toutes les pauses méridiennes et des récréations pendant une semaine.

Attention :

- Si aucun point n'est retiré pendant un mois, l'élève recevra 2 points bonus au minimum : ce nombre peut augmenter selon la qualité du comportement de l'élève à la cantine.
- Avec plus de 5 points bonus, il pourra gagner un cadeau.

*** Garder ta cantine propre est l'affaire de tous*.**

« LU ET APPROUVE »

A Sousse, le

Signature des Responsables légaux